# DÉCISIONS

## DÉCISION (UE) 2017/775 DU CONSEIL

**du 25 avril 2017**

**portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République de Finlande**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement finlandais,

considérant ce qui suit:

(1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 ([1]), (UE) 2015/190 ([2]) et (UE) 2015/994 ([3]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.

(2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M[me] Katri KULMUNI,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Est nommée suppléante du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

— M[me] Merja LAHTINEN, *Jämsän kaupunginvaltuuston jäsen*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2017.

*Par le Conseil*
*Le président*
I. BORG

([1]) Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).
([2]) Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).
([3]) Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).